



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**  
Le **VINGT-ET-UN DECEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **15 décembre 2023**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Secrétaire de séance** : Régis COQUET.

2023-84

**Convention de partenariat avec la commune de Longessaigne portant sur la mise à disposition de personnel et / ou de matériel.**

**Monsieur Michel VIANNAY, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, rappelle** au Conseil municipal qu'une convention de partenariat a été conclue entre les communes de Longessaigne et de Montrottier dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, en précisant les conditions et modalités de mise à disposition de personnel et / ou de matériel entre les deux Communes.

Il est proposé au Conseil une mise à jour de cette convention quant à l'inventaire du matériel mis à disposition et à la revalorisation des « points » associés aux matériels utilisés, dans les conditions présentées en séance.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** les modifications à apporter à la convention de partenariat existante avec la commune de Longessaigne portant sur la mise à disposition de personnel et / ou de matériel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la commune de Longessaigne intégrant ces modifications,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

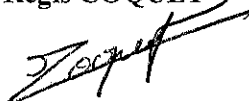
**Michel GOUGET**



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20231221-DE2023-84-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2023  
Date de réception préfecture : 28/12/2023

Le secrétaire de séance,

Régis COQUET



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39  
Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20231221-DE2023-84-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2023  
Date de réception préfecture : 28/12/2023